



PRÉSENTATION DE MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION

La Communauté d'Agglomération du Marsan est née le 1er janvier 2002. Sa domination actuelle est **MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION**. Son ambition est de gérer le territoire de façon équilibrée et durable en conduisant, avec les communes membres, un projet commun de développement reposant sur la solidarité intercommunale.

Son fonctionnement s'appuie sur un esprit de coopération et sur une intercommunalité vivante et volontaire au service des habitants.

Sur une superficie globale de **481 KM²**, elle comprend **18 COMMUNES** pour un total de **53 516 HABITANTS** :

Benquet (1785h), Bostens (208h), Bougue (792h), Bretagne-de-Marsan (1571h), Campagne (986h), Campet-et-Lamolère (480h), Gaillères (622h), Geloux (694h), Laglorieuse (551h), Lucbardez-et-Bargues (581h), Mazerolles (625 h), Mont-de-Marsan (29683h), Pouydesseaux (913h), Saint-Avit (683h), Saint-Martin-d'Oney (1389h), Saint-Perdon (1733h), Saint-Pierre-du-Mont (9625h), Uchacq-et-Parentis (598h) (*chiffres INSEE 2018*)

Elle se compose d'une **ZONE URBAINE DE PRÈS DE 40 000 HABITANTS** (Mont-de-Marsan et Saint-Pierre-du-Mont) qui représentent près des 3/4 de la population totale de l'agglomération, ainsi que de **VASTES ESPACES RURAUX** qui participent à la mise en valeur environnementale et paysagère, composée de 16 communes, comptant près de **15 000 HABITANTS** sur un territoire de 418 km² (Densité 24 habitants/km²).



LES COMPÉTENCES DE MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale (EPIC), **MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION** exerce plusieurs types de compétences, parfois imposées par la loi ou parfois librement choisies par les élus du territoire.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Développement économique - Aménagement de l'espace - Équilibre social de l'habitat - Politique de la ville – Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Accueil des gens du voyage - Collecte et traitement des déchets – Eau et Assainissement – Gestion des eaux pluviales urbaines

LES COMPÉTENCES LIBREMENT CHOISIES

Voirie - parcs de stationnement - Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie - Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs - Action sociale – Créations et gestion de maisons de services au public - Politique locale du tourisme - Actions dans le domaine culturel – Actions dans le domaine scolaire, périscolaire et extrascolaire - Gestion d'une unité de production culinaire – Actions en faveur de la jeunesse - Bornes de charge pour véhicules électriques ou hybrides - infrastructures liées aux technologies de l'information et de la communication - développement de l'enseignement supérieur - fourrière animale - Gestion du paysage - Gestion des déchets de venaison – protection de la biodiversité et des espaces naturels sensibles.